

# courrier sud



Bulletin Trimestriel n° 68

Dispensé de timbrage nom du site de dépôt

N° CPPAP : 0518 S05308

Prix : 0,04 €

Comité de rédaction  
Eric Ponticourt  
Didier Letot

Directeur de publication  
Pierre Changey

Journal  
imprimé  
par nos  
soins

mars  
2017

# P

PRESSE  
DISTRIBUÉE PAR  
LA POSTE

Union  
syndicale  
**Solidaires**

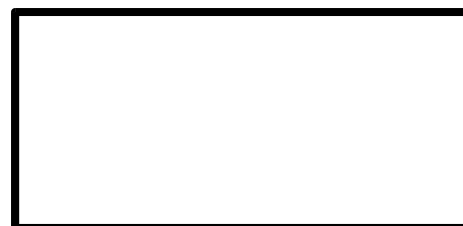
## Le journal du syndicat SUD éducation 02

SUD éducation Aisne – MAISON DES SYNDICATS c/o Solidaires, 1 avenue Jean Jaurès – 02000 Laon – 06 70 67 39 64  
contact@sudeduc02.org – www.sudeduc02.org

Courrier SUD est destiné à tous les personnels de votre établissement, merci de faire circuler.

### AU SOMMAIRE :

- Édito..... p. 1
- Le côté sombre du LSUN  
(Livret scolaire unique numérique)..... p. 2-3
- Les banques vs le reste du monde ..... p. 4
- Bulletin d'adhésion ..... p. 5



## On n'est pas bien, là ?

Alors, franchement, on n'est pas bien, là, au chaud entre Trump et Poutine ?

À l'Est, rien de nouveau : élections fréquemment truquées, liberté de la presse inexistante, ONG stigmatisées comme « agents de l'étranger », opposants poursuivis pénalement, justice aux ordres du pouvoir, conditions de détention redoutables, corruption généralisée, persécution des personnes LGBT, des minorités religieuses et ethniques... Mais Poutine demeure extrêmement populaire dans ses postures de Monsieur Muscles.

À l'Ouest, du nouveau ! Entouré de son gouvernement de milliardaires et de chrétiens intégristes de tout poil, Trump commence fort : destruction du peu d'assurance-maladie existant, projet de mur à la frontière mexicaine, « lois » anti-immigration délirantes, gel des embauches de fonctionnaires, décrets anti-avortement, reprise des forages de gaz de schiste et des constructions d'oléoducs... Et qui a veillé à l'élection de Trump ? Ben Poutine !

Mais nous, môssieur, on ne mange pas de ce pain-là ! Nous on est en France, patrie des Droits de l'Homme et des Lumières ! Bon d'accord, nous sommes épinglés par Amnesty : état d'urgence sans fin, violences policières... Bon, d'accord, le F'Haine n'a jamais été aussi haut dans les intentions de vote... Bon, d'accord, plusieurs candidats à la présidentielle sont empêtrés dans leurs magouilles financières... Bon, d'accord, les manœuvres politicardes vont bon train à l'issue d'un quinquennat socialement catastrophique à force de renoncements et de social-libéralisme : c'est le sauve-qui-peut chez nos chers élus...

Mais bon, franchement, on n'est pas bien, là ?

# Le côté sombre du LSUN

## (Livret scolaire unique numérique)

Voici ce que la France, par le biais de Mme PÉTREAU (sous-directrice de la vie scolaire, des établissements et des actions socio-éducatives), a dit au Comité des droits de l'enfant de l'ONU (CDE), lors de son audition à Genève au cours de la 71<sup>ème</sup> session organisée par CRC (*Child Right Connect*) qui s'est déroulée les 13 et 14 janvier 2016 dans le Palais des Nations à Genève, Chambre XVI :

« *Le livret numérique permet de voir, de suivre la scolarité de l'élève sur la maîtrise des compétences par rapport au socle commun. Mais ce n'est pas du tout un livret avec des données personnelles, c'est simplement sur la maîtrise des compétences.* »

Ah ! nous voilà rassurés ! Allons jeter quand même un coup d'œil, juste pour vérifier, à l'arrêté du 31 décembre 2015 fixant le contenu du livret scolaire de l'école élémentaire et du collège, paru au journal officiel de la république française le 3 janvier 2016 :

### Surprise !

En effet, dans son annexe 3 sur le contenu des bilans périodiques au cycle 4, cycle des approfondissements, on peut lire :

Au cycle 4, les bilans périodiques de l'évolution des acquis scolaires de l'élève comportent au moins :

1. Un bilan de l'acquisition des connaissances et compétences et des conseils pour progresser.
2. Un suivi des acquis scolaires de l'élève qui mentionne [...] :
  - les principaux éléments du programme du cycle travaillés durant la période ;
  - les acquisitions, progrès et difficultés éventuelles de l'élève ;
  - la note de l'élève ou tout autre positionnement de l'élève au regard des objectifs d'apprentissage fixés pour la période.

[...]

6. Le cas échéant, la mention des modalités spécifiques d'accompagnement en cours mises en place, parmi la liste suivante :

- **dispositif spécifique à vocation transitoire prévu à l'article D. 332-6 du code de l'éducation ;**
- **projet d'accompagnement personnalisé (PAP) ;**
- **projet d'accueil individualisé (PAI) ;**
- **projet personnalisé de réussite éducative (PPRE) ;**
- **projet personnalisé de scolarisation (PPS) ;**
- **unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ;**
- **unité pédagogique pour élèves allophones arrivants (UPE2A) ;**
- **section d'enseignement général adapté (SEGPA).**

7. Pour la classe de troisième, la mention des vœux d'orientation et de la décision d'orientation.

8. **Des éléments d'appréciation portant sur la vie scolaire : assiduité, ponctualité ; participation à la vie de l'établissement. Sont notamment consignés, pour la période considérée :**

- **le nombre de demi-journées d'absences justifiées par les responsables légaux ;**
- **le nombre de demi-journées d'absences non justifiées par les responsables légaux.**

Que viennent faire toutes ces informations médico-éducatives et comportementales dans un livret qui est censé évaluer seulement la maîtrise des compétences ?!



Une erreur du ministère ? Non, seulement un mensonge de plus : le fichage des élèves à grande échelle se met en place et le pire, c'est que les intéressés eux-mêmes ne sont pas au courant : en effet, au mépris de la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, l'Éducation nationale n'a jamais parlé aux élèves et à leur famille de ce nouveau livret scolaire : rien n'a été dit sur le contenu exact et la nature très confidentielle des données qui y seront conservées ; pourtant, l'article 38 de la loi du 6 janvier 1978 sur l'informatique et les libertés précise bien que toute personne « *a le droit de s'opposer pour des motifs légitimes à ce que des données à caractère personnel la concernant fassent l'objet d'un traitement* ».

À l'évidence, le ministère de l'Éducation nationale ne connaît pas cet article de loi !

Évidemment, on a encore moins informé les familles des multiples utilisations qui peuvent être faites de ce fichier ! En effet, les données enregistrées dans les fichiers scolaires sont accessibles, sur simple demande, aux maires, à la police et à la justice sous couvert du « secret professionnel partagé » instauré par la loi sur la prévention de la délinquance du 5 mars 2007, aux préfets en application du « droit de communication » instauré par la loi du 7 mars 2016 relative aux droits des étrangers en France, et potentiellement à toutes les administrations par interconnexion de fichiers, en application de la loi de simplification et d'amélioration de la qualité du droit du 17 mai 2011.

### **Au secours ! Enormously Big Brother est parmi nous !**

Voici un exemple de dérive possible de ce fichage/flicage généralisé de nos élèves : Arnaud, lycéen en terminale S, arrivé seul du Rwanda à 14 ans, suivait une scolarité sans histoire et sa famille d'accueil s'apprêtait à l'adopter ; mais ce mineur isolé s'est vu refuser en mai dernier, à sa majorité, un titre de séjour, et a reçu à la place une obligation de quitter le territoire, en raison d'une simple « *absence de motivation* » notée quelques mois plus tôt au bas de son bulletin scolaire (prouvant, selon la préfecture, qu'il n'était pas motivé pour s'intégrer en France) !!!!

<http://www.cahiers-pedagogiques.com/Lyceen-sans-papiers-le-couperet-de-la-majorite>

Mais ce n'est pas tout, car un Livret Scolaire du Lycée (LSL) est déjà en train d'être mis en place !

**Le LSUN ouvre donc la voie à un fichage à vie, les données enregistrées étant progressivement transférées d'un fichier à l'autre : le fichage commencé à la maternelle s'étendra au parcours professionnel par le biais du « Compte Personnel de Formation » (CPF) créé en 2014 et du « Compte Personnel d'Activité » (CPA), un immense fichier créé par la loi « travail » du 8 août 2016 .....**

Les mots me manquent, alors voici une image qui résume assez bien ce qui nous attend si nous n'y prenons pas garde :



# Les banques vs le reste du monde

Elle ne vous semble pas un peu longue, à vous, cette crise ? Depuis 2007, on nous rebat les oreilles d'austérité nécessaire, de chômage structurel, de dette insurmontable...

La dette, tiens : le FMI annonce plus de cent cinquante mille milliards de dollars de dette mondiale. Mais dites-moi, on les doit à qui, ces sous ? à Pluton ? à Bételgeuse... ? Ben non, voyons : AUX BANQUES !

Le Monde doit une fortune aux banques, et on semble trouver ça normal !

À ce jour, il faut l'admettre, les banques sont bien plus puissantes que les États. Ainsi, les bilans des banques de la zone euro représentent quatre fois le total des dettes publiques de ses États. Pour grandir encore et toujours, les établissements bancaires ont pour arme principale la spéculation. En 2009, par exemple, la somme des transactions financières représentait soixante-treize fois le PIB mondial... et ça ne fait que s'amplifier. La durée moyenne de détention d'un actif financier par un fonds spéculatif n'excède pas aujourd'hui dix minutes... Et ces transactions frénétiques se font au détriment de l'économie réelle (aide aux ménages et aux entreprises).

Il faut ajouter que cette spéculation n'est pas très risquée : si une banque traverse quelques difficultés, elle invoque un risque menaçant l'ensemble du système bancaire et alors vite, très vite, elle obtient le soutien financier des états ! Rappelez-vous Dexia : si les bénéficiaires du système bancaire sont TRÈS privés, nous sommes prompts à socialiser les pertes...

Pas très risquée non plus au niveau des poursuites légales, cette spéculation ; y compris lorsqu'elle sort des clous (financement d'activités illégales, blanchiment d'argent, pratique du trading à « haute fréquence »...).



De 2008 à 2014, les banques américaines ont payé quatre-vingts milliards de dollars d'amendes dans le seul but d'échapper à des procès.

Il est manifeste qu'au regard des profits engrangés, ces sommes ne sont pas dissuasives.

Ce sont ces peu de risques et le soutien inconditionnel des États qui poussent les banques à prendre des risques inconsidérés. Où l'on retrouve notre belle crise financière de 2007... Et que se passe-t-il en cas de crise financière ? Eh bien s'ensuit une crise économique qui voit les États imposer aux populations les politiques d'austérité que l'on connaît...

Le capitalisme financier est mortifère :

- collusion avec les politiques et par là-même absence de contrôle réel de ses activités
- démesure de certains établissements bancaires qui pèsent plus lourd que des états
- spéculation comme activité essentielle
- absence totale d'éthique
- privatisation de profits considérables et socialisation des pertes
- participation à un système économique écologiquement irresponsable et socialement destructeur

## IL FAUT URGEMMENT CHANGER DE SYSTÈME BANCAIRE :

**C'est faisable !**

- **Taxation des transactions ;**
- **Suppression des paradis fiscaux ;**
- **Création d'un service public bancaire ;**
- **Placement des établissements sous contrôle citoyen ;**
- **Financement de la transition écologique...**

**Il est temps de reprendre le pouvoir.**

# Liaison CM2 / 6<sup>e</sup>

## Alourdissement de la charge de travail des enseignant-e-s et flexibilisation de leur temps de travail

La circulaire de la rentrée 2016 introduit une nouveauté concernant la liaison CM2/6<sup>ème</sup> : la participation des professeur-e-s des écoles aux conseils de classe des sixièmes et réciproquement la participation des professeur-e-s du second degré aux conseils de cycle des écoles : *“dans les écoles élémentaires, à partir de la rentrée scolaire 2016, le conseil du cycle 3 accueillera des professeurs exerçant en classe de sixième dans le collège du secteur de recrutement ; réciproquement, des professeurs de ces écoles pourront participer aux conseils des classes de sixième du collège de leur secteur.”*

Bien que la présence à ces réunions se fasse sur la base du volontariat, nous voyons bien, à raison de trois trimestres et plusieurs sixièmes dans chaque collège et plusieurs écoles pour chaque collège, quelle charge considérable de travail et de temps cela représente.

Actuellement seul le refus de participer à ces réunions peut empêcher qu'elles ne deviennent de fait des obligations institutionnelles sans prise en compte des heures effectuées dans le temps de travail des enseignant-e-s ou sans décharge de service.

La fédération SUD éducation appelle les professeur-e-s des écoles à refuser toute participation aux conseils de classe du collège.

La fédération SUD éducation appelle les collègues professeur-e-s des collèges à refuser toute participation aux conseils de cycles des écoles élémentaires.

Pour un véritable travail en équipe et une école égalitaire et émancipatrice, SUD éducation revendique :

### → Du temps de concertation pour les équipes

- Pour les professeur-e-s des écoles, 6 heures de concertation et de travail en équipe.
- Pour les professeur-e-s du secondaire, 3 heures soustraites des obligations de service pour être consacrées à la concertation.

### → La réduction du temps de travail

- Pour les professeur-e-s des écoles, baisse du temps d'enseignement à 18 heures de classe par semaine.
- Pour les professeur-e-s du secondaire, baisse du temps d'enseignement à 14 heures de classe par semaine.
- L'autonomie des équipes, vers l'autogestion des écoles et des établissements du second degré.



# Bulletin d'adhésion à SUD Education 02

## Année scolaire 2016-2017

Nom : .....

Prénom : .....

Adresse professionnelle (établissement) : .....

.....

Fonction complète (indiquer la branche [1<sup>er</sup>, 2<sup>nd</sup> degré, sup<sup>r</sup>, IATOSS...], le corps [institut, PE, certifié, SASU...] et la fonction [ZIL, brigade, TZR, matière, temps partiel, DMA, ...]) : .....

.....

Adresse personnelle : .....

.....

mél : .....

.....

tél fixe : .....

tél mobile : .....

Montant annuel de la cotisation : .....

Salaire mensuel net (en euros)	Montant annuel de la cotisation (en euros)	Soit après crédit ou déduction d'impôts (en euros) (1)
- de 600	5	1,70
+ de 600	7	2,38
+ de 750	12	4,08
+ de 900	25	8,50
+ de 1000	40	13,60
+ de 1100	55	18,70
+ de 1200	68	23,12
+ de 1300	82	27,88
+ de 1400	96	32,64
+ de 1500	114	38,76
+ de 1600	131	44,54
+ de 1700	144	48,96
+ de 1800	161	54,74
+ de 1900	176	59,84
+ de 2000	191	64,94
+ de 2100	209	71,06
+ de 2200	227	77,18
+ de 2300	246	83,64
+ de 2400	266	90,44
+ de 2500	287	97,58
+ de 2600	309	105,06
+ de 2700	331	112,54
+ de 2800	354	120,36
+ de 2900	378	128,52
+ de 3000	403	137,02
+ de 3100	429	145,86
+ de 3200	455	154,70
+ de 3300	482	163,88
+ de 3400	510	173,40
+ de 3500	549	186,66
+ de 3600	15,80 %	-

### SUD EDUCATION NE VIT QUE PAR LES COTISATIONS DE SES ADHERENTS

#### Pourquoi se syndiquer à Sud Education ?

Parce que l'Education Nationale est encore un service public et qu'il faut ardemment le défendre contre :

- La précarisation des personnels : l'école n'est pas un lieu d'insécurité sociale !
- L'intrusion du commerce et de la religion au sein des établissements scolaires : l'école n'est pas une marchandise !
- La libéralisation de l'école : l'école n'est pas une fabrique de futurs chairs à patrons !
- L'exclusion d'élèves sans papiers, le flicage d'enfants : l'école n'est pas une annexe du commissariat !

Parce qu'il faut construire une école de qualité et qu'il faut lutter **pour** :

- Une vraie égalité des droits : l'école a pour mission de contrebalancer les inégalités sociales et culturelles ;
- Une solidarité entre toutes les personnes (personnels et élèves) de l'école.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_, Signature

(1) Possibilité de paiement échelonné en établissant les chèques à la même date que l'adhésion. Merci de préciser les mois d'encaissement au dos des chèques.



A retourner rempli, daté, signé à :  
**Sud Education**  
 Catherine Hoffelé  
 1 rue du Chemin des Dames  
 02160 Moussy Verneuil